

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis ROUX 1er Adjoint

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame BATTISTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPAEO, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Madame PRESTAT, Madame PORTUESE, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Monsieur MASSUCO, Madame BERNARDINI, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Madame Marie BARRUE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur GIRAN (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)
Madame MANA (pouvoir à Madame Stéphanie VERDINO)
Monsieur CORNILEAU (pouvoir à Monsieur Eric GIRARDO)
Monsieur PHILIP (pouvoir à Madame Marie-Hélène PARENT)
Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Rémy THIEBAUD)
Monsieur LIBESSART (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)
Madame FERJANI (pouvoir à Monsieur Nicolas MASSUCO)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Edwige MARINO)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 19/04/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Emilie PAPAEO

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240426-11-DE
Date de télétransmission : 30/04/2024
Date de réception préfecture : 30/04/2024

OBJET : EVENEMENTIEL - Feux d'artifice - Convention de partenariat avec l'écologie du Hameau des Pesquiers

RAPPORTEUR : Madame Isabelle BUTTAFOGHI - 13ème Adjointe

Afin de promouvoir l'image et le dynamisme de son territoire, la Ville propose et accueille tout au long de l'année de nombreuses manifestations d'intérêt général.

C'est ainsi avec la volonté d'offrir des animations de qualité et de loisirs à l'ensemble de ses administrés et de ses visiteurs qu'elle souhaite répondre favorablement à la proposition de M. Stéphane Lelièvre, dirigeant de l'Écolodge « Le Hameau des Pesquiers » à la Capte d'organiser 7 feux d'artifice.

Considérant le succès récurrent des spectacles pyrotechniques et la nécessité de garantir leur organisation en toute sécurité, il est proposé la rédaction d'une convention de partenariat précisant leurs modalités d'organisation, de communication et de financement.

Ces spectacles seront ainsi programmés de la jetée Est du port St Pierre, sous réserve de conditions météorologiques favorables, les lundis 8, 15, 22 et 29 juillet et 05, 12 et 19 août 2024.

La ville apportera ainsi un soutien en matière de logistique et de communication. Elle assurera également la sécurisation de l'évènement dont le financement sera assuré intégralement par l'écologie et il est ainsi proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la première commission,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat avec l'association l'Écolodge « Le Hameau des Pesquiers ».

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,

Madame Emilie PAPALETTO, CMD

Secrétaire de séance



Le Maire

Jean-Pierre GIRAN



ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 35 VOIX

CONTRE : 0

ABST : 9

Ne prend pas part au vote : 0

Publié le

Reçu en préfecture le